

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

Du 10 mai 2021

Le mardi 10 mai 2021 à 9 heures en WEBCONFERENCE
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	ROOS	Christophe	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	P
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	A
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	Procuration E. JANKY
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	P
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	P
	HARDY-DESSOURCES	Marie-Dominique	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	Procuration M. GEOFFROY
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration L. CASSIN
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A

	MORINIERE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de droit	GANGLOFF-ZIEGLER	Christine	Rectrice	971	REPRESENTE PAR N.CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	REPRESENTE PAR F.SABIN
	HANOT	Boris	Directeur Général Adjoint des Services	Administration générale	A
	BASSIEN	Bernard	Agent Comptable	Administration générale	A
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	A
	GALL	Doriane	Contrôle de Gestion	Administration générale	A
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration générale	A
	LÂM	Ségolène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	A
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	A
Invités	DELCROIX	Antoine	Chargé de mission	971	P
	ROLNIN	Joanne	Gestionnaire	DOSIP	P
	MOLINIE	Jack	VP Moyen	971	P
	CORENTHIN	Laurence	Chargé communication	Administration générale	P

Conseil d'Administration du 15 avril 2021
En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. **Propos liminaires du Président**
2. **Affaires pédagogiques**
 - a) Examens et avis sur l'offre de formation proposée pour l'accréditation 2022/2027
 - b) Charge de mission « Formation et Vie Universitaire » pôle Guadeloupe
 - c) Capacité d'accueil PASS / LAS UFR Santé

Ouverture de la séance à 9 h 10

1. Propos liminaires du président

Monsieur le Président

Je suis très heureux de vous accueillir pour ce conseil d'administration, malheureusement encore en distanciel. J'espère que nous serons en présentiel dans les jours qui viennent parce que cela fait quand même longtemps que nous ne nous sommes pas vus en présentiel. Il s'agit d'un conseil très important, puisqu'il s'agit de voter l'offre de formation. Si cette offre de formation est votée aujourd'hui, nous pourrions la mettre sur la plateforme Pélican. On nous a reproché de ne pas laisser assez de temps pour travailler sur les formations. Je peux le comprendre, mais en réalité les responsables de formation n'ont pas posé de... *pb son*... Ni des doyens. Je remercie très sincèrement tous ceux qui ont travaillé pour que nous puissions aujourd'hui avoir cette offre de formation pour les faire passer devant les différentes instances de l'Université. Je rappelle que le calendrier nous est imposé, il est le même pour toutes les universités. Nous devons retrouver un fonctionnement normal, et ne pas savoir à quémander à chaque fois comme si nous n'étions pas capables. Il est vrai que l'accréditation... [*coupure son*] ... je rappelle aussi que cela remonte à 2010, cela veut dire que nous faisons un certain nombre d'années.

Pour parler de cette accréditation, nous avons mis en place une commission composée du Professeur Antoine Delcroix, le comité scientifique du président, le Professeur Christophe Roos, président de la commission d'auto-évaluation, le professeur Philippe Joseph, vice-président à l'innovation pédagogique, Madame Chantal Mezen, vice-présidente en lien avec les entreprises, Madame Joanne Rolnin, personnel administratif et personne clé de l'accréditation. Je remercie tous ceux qui ont travaillé, ils ont beaucoup travaillé, ils ont pris du temps. Merci particulièrement au Professeur Antoine Delcroix et Madame Rolnin qui n'ont pas compté leurs heures, qui ont assuré le lien entre les collègues et la gouvernance, qui ont assuré les navettes entre les porteurs de formation et la gouvernance, qui ont écrit les documents qui vous sont présentés ce matin.

Nous avons une conférence des doyens le 28 janvier Afin d'échanger sur la procédure et de lancer l'accréditation. Mais nous avons aussi fait de très nombreuses notes auparavant, permettant à chacun de se rendre compte du travail à faire. Nous avons fait une note de cadrage qui a été votée au conseil d'administration du mois de décembre 2020, puis une nouvelle note le 18 janvier 2021. Le calendrier

d'organisation a été voté le 4 février 2021, avec le rapport du HCERES. Puis, Nous avons fait une note complémentaire le 11 février 2021. Au niveau de chaque pôle, chaque CFVU a voté l'offre de formation. Il y a eu aussi le conseil académique le 6 mai 2021 qui a donné un avis favorable. Il y avait 31 pour, 4 abstentions, *son coupé...* votes contre, avec les procurations.

Madame ??? [ne s'annonce pas 00 :02 :55]

Bonjour !

Monsieur le Président

Bonjour. Nous sommes donc à la fin de cette longue chaîne. Après le vote, s'il y a un avis favorable, il y aura encore du travail pour Monsieur Delcroix et Madame Rolnin qui devront mettre sur la plate-forme les formations que vous aurez accréditées.

Aujourd'hui nous avons deux points à l'ordre du jour, avec l'accréditation et une charge de mission. Avec votre approbation, je vais ajouter un troisième point important qui est arrivé récemment du ministère. C'est la capacité d'accueil en PASS (Parcours spécifique avec accès santé) et LAS (Licence avec accès santé). C'est une demande qui nous a été faite très récemment et nous allons devoir voter sur ce point. Vous avez reçu le petit document qui n'est autre que l'arrêté que le président avait pris il y a quelque temps, et rien que l'arrêté était suffisant. Malheureusement, il est demandé un vote du CA. Je vais donc présenter ce point en troisième position.

Pour l'instant, si tout le monde est d'accord, Madame Chounia, est-ce qu'on a le quorum ?

Madame Naïka CHOUNIA

Il y a 18 présents et 3 procurations.

Monsieur le Président

18 présents et 3 procurations, nous avons le quorum pour travailler.

2. Affaires pédagogiques

a) Examens et avis sur l'offre de formation proposée pour l'accréditation 2022/2027

Monsieur le Président

Si vous ne voyez pas d'inconvénient, je vais passer la parole à Monsieur Delcroix qui va vous présenter l'offre de formation, et après échanges, nous passerons au vote. Monsieur Delcroix, à vous.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur le Président ?

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, le Président vous a donc présenté le processus que nous avons suivi. Je veux juste ajouter quelques étapes qui ont été menées entre l'équipe du Président et le comité de pilotage. Comme il vous a été dit, à partir de fin janvier ce sont les équipes pédagogiques, mobilisées au travers des doyens et directeurs de composantes, qui ont travaillé sur des fiches de formation destinées à présenter les formations qu'ils entendaient mettre en place. Ce fut un premier temps de travail. Le deuxième l'examen par le comité de pilotage qui a permis une première analyse des propositions et d'émettre un certain nombre de recommandations quant à la présentation de l'offre de formation. Ce deuxième temps a été suivi d'une rencontre, où nous avons fait le choix de rencontrer des doyens et des directeurs, non pas séparément comme cela était la pratique usuelle, mais par paires de composantes homologues. J'entends par là, les composantes travaillant sur les mêmes champs de formation : 1) les composantes de droit, économie et gestion, une en Guadeloupe et une en Martinique ; 2) la faculté Roger Toumson et la faculté de lettres et en sciences humaines pour les composantes relevant du champ des lettres, des langues et des sciences humaines ; 3) la faculté de sciences de Guadeloupe et la faculté de sciences, technologies et environnement

en Martinique ; 4) les deux IUT. Bien entendu, nous avons mené de façon séparée des dialogues avec l'UFR STAPS et la faculté de médecine.

Ceci a permis de faire un retour vers les composantes et les missions d'une deuxième version de l'offre de formation, avec des fiches présentant ces formations. Nous avons opéré une mise en forme des fiches pour homogénéiser la présentation pour l'établissement, en écrire ou en déduire le projet qui vous est présenté aujourd'hui. Puis, une troisième phase a eu lieu de validation par les composantes de ces fiches. Nous avons souhaité un travail de construction à partir du cadrage général que vous aviez voté. À partir de ce cadrage, ce travail a été dans une interaction permanente entre les composantes et le comité de pilotage.

Pour ceux qui connaissent bien l'offre de formation (c'est votre cas), vous pouvez voir que trois types de formation n'apparaissent pas dans les documents présentés : les formations d'ingénieurs, les ex DUT (diplôme universitaire de technologies) remplacés par des BUT (Bachelor universitaire de technologie), et les formations d'INSPE Guadeloupe et Martinique. C'est normal puisque ces formations suivent un processus d'accréditation particulier. Les BUT sont déjà accrédités et seront mis en place à la rentrée prochaine en septembre 2021. Pour les INSPE, nous sommes dans l'attente des directives du ministère.

Parce que ce serait fastidieux, je ne vais pas reprendre l'ensemble des documents et des synthèses d'offre de formation une par une, mais je vais plutôt tenter de vous expliquer comment nous avons traduit les axes que vous aviez votés au mois de décembre au travers d'exemples pour montrer que nous avons été au plus près de ces axes. Le premier axe est d'affirmer que l'offre de formation ne devait pas créer de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires, avec en particulier le principe d'un égal accès aux masters de l'Université des Antilles, et de facto, la mutualisation d'enseignements entre les deux pôles universitaires en master, mais aussi dès la troisième année de licence, dans la mesure du possible. Dans les exemples de mise en œuvre, il y a bien sûr les masters totalement en ligne dans le domaine des arts, lettres et langues, et des sciences humaines et sociales (trois masters de l'université sont totalement en ligne). Nous avons comme anticipation de mise en œuvre de cette politique, l'ouverture prévue en septembre 2021 du master de géographie et aménagement à la faculté Roger Toumson alors que ce master était délivré jusqu'à présent uniquement à la faculté des lettres et des sciences humaines. Et nous avons de nombreux exemples de construction conjointe de fiches de présentation de formation. Je citerai par exemple la licence de lettres qui est totalement rénovée, avec des options différentes entre la Guadeloupe et la Martinique qui permettent, au sein de la même licence, d'élargir l'offre de formation. La licence d'informatique qui, grâce à cet axe politique et sa mise en œuvre, rouvrira en Martinique à la faculté STE. Et je citerai le travail, peut-être parce que c'est ma discipline d'origine, les licences et les masters de mathématiques qui ont une offre de formation quasiment commune sur les deux pôles. Je n'oublierai pas les masters de droit privé et droit public qui ont fait un important travail pour mettre en cohérence et offrir sur chaque pôle, des formations correspondant à l'identité et la présence de forces enseignantes sur chaque pôle. Voilà donc quelques exemples de mise en œuvre de cet axe 1, avec une progressivité dans l'application puisqu'il faut que les équipements liés au fonds de transformation d'action publique soient mis en place dans les composantes pour assurer avec efficacité les enseignements à distance.

Ceci me permet de faire la transition avec l'axe 2, puisque l'offre doit être appuyée sur les technologies numériques. Comme je le disais à l'instant, les équipements commencent à être déployés pour le faire, en priorité dans les composantes qui auront dès à présent décidé de mutualiser et de partager leurs formations. Le troisième axe était de mettre en place une offre qui affirme l'identité de l'Université des Antilles et répondant aux enjeux des territoires et à leurs besoins. Pour la mise en œuvre de cet axe, nous avons opéré de la façon suivante : le premier choix du Président a été de respecter les mentions de diplôme national, ce qui confère une lisibilité à nos diplômes. Un étudiant diplômé de l'Université des Antilles bénéficiera d'un diplôme dont la mention sera reconnue en France en premier lieu bien entendu mais aussi dans l'espace européen. Mais, pour satisfaire aux besoins et à la nécessité d'identifier les formations comme étant celles de l'Université des Antilles, nous avons décliné en parcours qui sont inscrits dans la politique de site. Le dossier au niveau master présente quelques exemples de ces mentions. Je dirai par exemple, pour la première citée dans le tableau correspondant, la mention nationale du master français langue étrangère, qui se décline en un parcours spécifique proposé à l'Université des Antilles sous le nom de « Didactique et management du Français Langue Étrangère, Français Langue Seconde en milieu plurilingue ».

Le quatrième axe, qui est tout aussi important, est le fait que l'offre doit être fondée sur les capacités réelles d'encadrement pédagogique de l'établissement. Vous avez été amenés récemment à examiner le compte financier de l'Université, et vous avez noté qu'il nous est demandé de mieux maîtriser les heures complémentaires. Du coup, les diplômés qui ne reposaient pas sur les forces de l'établissement, les équipes

pédagogiques de l'établissement, ont été amenés à se restructurer et à se mutualiser (par exemple, une même mention peut porter des parcours avec des finalités différentes). Et, ce qui pourrait avoir pu faire plaisir aux équipes pédagogiques, c'est de rediscuter des volumes horaires des formations et du nombre de parcours offerts en fonction du nombre d'étudiants.

Ceci nous amène à une offre de formation légèrement resserrée au niveau des licences. Deux licences ne seront plus proposées sous la forme de licence en 3 ans (vous aviez été amené à vous prononcer sur le cas de l'une d'entre elles). Là, je vais apporter un rectificatif par rapport au tableau qui vous a été communiqué : il ne s'agit pas de 16 licences professionnelles comme il est indiqué, mais 17 licences. Au moment où les documents de travail ont été établis, une composante avait omis de faire remonter une formation de licence professionnelle, « Activités juridiques, métiers du droit et de l'environnement » (qui se dessine sur le pôle Martinique), un fort ancrage dans les formations autour de l'environnement. Nous nous sommes assurés que cette licence professionnelle, qui n'avait pas ouvert jusqu'à présent, ouvrirait dès la rentrée de septembre 2021 sur l'accréditation actuelle, ce qui rend crédible la proposition de la renouveler pour la période suivante (les personnes en charge ont pris l'engagement et dispose d'étudiants pour faire fonctionner cette formation, puisque cela ne sert à rien d'ouvrir des formations s'il n'y a pas d'étudiants). Il y a une dix-septième licence professionnelle, « Activités juridiques, métiers du droit et de l'environnement », à ajouter au tableau. En revanche, au niveau des masters, nous poursuivons un développement prudent et raisonné, avec l'ouverture d'un nouveau champ de formation qui n'existait pas, c'est-à-dire un master en sciences de gestion, master « Management ». Là encore, il y a à la fois prudence et détermination. Prudence parce que nous nous sommes assurés que le remaniement d'autres formations allait dégager au minimum la moitié des moyens d'enseignement nécessaires à faire fonctionner cette formation. Par ailleurs, des emplois vacants existent qui permettront des recrutements pour faire tourner cette formation. C'est donc l'aspect prudent et déterminé parce que les composantes ont fait le choix d'orienter les parcours en cohérence avec leur politique. Du coup, en Guadeloupe, le master « Management » s'inscrit dans un ensemble de formations dédiées au management des industries touristiques et hôtelières. Vous allez me dire que compte tenu de la situation sanitaire, c'est peut-être un pari osé mais il faut faire des paris osés. En Martinique, il s'agira d'une formation plus généraliste. J'évoquais la situation sanitaire, nous sommes tous conscients que nos territoires sont fragiles sur le plan de la santé, que les formations doivent être développées, ce qui fait que nous demandons l'accréditation de deux formations en sciences médicales et paramédicales, le master infirmier de pratique avancée et le certificat de capacité en orthophonie. Il s'agit donc d'une extension des formations dans le domaine de la santé au niveau master.

Vous avez donc le résumé des tableaux qui vous sont présentés dans les différents documents et j'en viens à une synthèse brève des caractéristiques de cette formation, je dirais de mise en qualité de notre offre de formation. Le premier point, nous répondons à des obligations réglementaires, qui consiste on l'a mise en place d'un conseil de perfectionnement par groupe de formations, la délivrance du supplément au diplôme. Non seulement nos étudiants doivent avoir un parchemin disons qu'ils ont été diplômés de l'université, mais ils doivent aussi avoir un descriptif de ce diplôme. C'est là où se manifestera notre double orientation, puisque le parchemin dira qu'ils ont le diplôme national, et le supplément au diplôme dira comment nous avons décliné ce diplôme national en parcours spécifique à notre université. Un troisième, qui est également une obligation liée au cadre national des formations, nous devons avoir une politique d'amélioration continue des diplômes, nourrie notamment au travers d'enquêtes internes. L'offre de formation qui vous est présentée et a priori pour un contrat de 5 ans. Nous savons maintenant que ce contrat sera prolongé en raison des problèmes d'ajustement de calendrier lié à la pandémie, et donc c'est pour 6 ans que nous allons mettre en place une offre de formation. Cette offre de formation n'est pas figée une fois pour toutes, elle doit s'améliorer au cours de ces 6 années.

Le deuxième grand point auquel nous avons prêté attention, Monsieur le Président en parlait tout à l'heure, nous avons eu le retour du Haut conseil à l'évaluation de l'enseignement et de la recherche, et nous devons prendre appui sur ses observations pour améliorer notre offre de formation. Je citerai trois points. Tout d'abord, l'internationalisation : là aussi, en conseil académique et en conseil d'administration, vous avez voté la mise en place d'un bureau de la certification en langues, et on peut espérer de la mise en place de cette instance, une politique des langues qui permettra de s'assurer des capacités de nos étudiants à manier la langue vivante étrangère en situation professionnelle. Le deuxième point issu de quelque chose qui a beaucoup mobilisé le conseil d'administration depuis 2015, c'est la structure particulière de notre université sur ses deux pôles. Une des conséquences de la loi, don Monsieur le Président parlait tout à l'heure, nous avons deux commissions de formation et vie universitaire, une en Guadeloupe et une en Martinique. De ce fait (c'est

la loi malheureusement), il n'a pas été prévu d'instance de pilotage central de la formation, et nous entendons remédier à cette lacune de la loi au travers d'un certain nombre de dispositions. La première est la constitution d'un comité de pilotage stratégique de la formation, constitué du VP Innovation (Monsieur le Président parlait du rôle de Monsieur Joseph tout à l'heure : si nous étions dans cette configuration, il serait dans le comité), assisté ou accompagné des deux vice-présidents des fameuses commissions de formation et vie universitaire qui seront en charge de coordonner la mise en œuvre de la formation au niveau de l'établissement. Deuxièmement, nous avons remarqué au fil du processus d'accréditation que la notion de champ de formation était importante et structurante de l'offre de formation. De ce point de vue, nous nous sommes tenus au champ prévu de manière standard par les textes (arts, lettres et langues / droit, économie et gestion / sciences humaines et sociales / sciences, technologies et santé) et nous pensons que la mise en place un responsable de champ permettra d'assurer la coordination des formations des champs, en particulier au niveau master. Le troisième point a été celui de l'uniformisation des statuts des composantes par la transformation des départements de l'Université qui avaient des statuts exceptionnels en UFR de droit commun. Il s'agit donc du DPLSH en Guadeloupe, transformée en faculté Roger Toumson, et du DSI en Martinique, transformée en UFR STE (Sciences Technologies Environnement). De ce fait, l'établissement rationalise son organisation en disposant d'UFR de droit commun (qui sont responsables de la mise en œuvre des formations présentées aujourd'hui), de deux INSPE (responsables des formations aux métiers de l'enseignement), de deux IUT (responsables des formations dites technologiques) et d'une UFR de santé transversale. Ce sera donc plus clair les dialogues seront plus faciles, d'égal à égal, entre pairs de même statut.

Le troisième point, nous nous sommes rendu compte que la vie étudiante et la vie des campus, bien que très actives, n'étaient sans doute pas assez valorisées. Je ne vais pas vous faire le détail de toutes les mesures prévues ou déjà existantes pour la plupart, mais je vais citer les grands points autour de la construction de maisons de vie étudiante. Nous tenons à ce que les bibliothèques de l'Université restent largement ouvertes en présentiel dans la mesure du possible sur les mêmes plages horaires qu'actuellement, que l'offre documentaire articule l'accès présentiel (ouvrages papier) et l'accès distanciel, que le développement de la vie culturelle et associative se poursuive au travers des manifestations organisées par les associations étudiantes les services de l'Université dédiés à la vie étudiante. Je voudrais citer plus particulièrement quelque chose qui relève d'une initiative étudiante, qui est le développement d'une application pour smartphone. Cette application permettra de centraliser l'ensemble de leur vie étudiante autour d'un même objet qui pourrait aussi devenir leur carte d'étudiant virtuelle, dans laquelle ils pourraient aussi disposer de leur emploi du temps, des ressources documentaires dont ils ont besoin, et pourquoi pas d'autres services. Autre point extrêmement important, qui a probablement encore à progresser, c'est de favoriser l'engagement étudiant au rôle de responsable d'associations étudiantes ou d' élu (à chaque nouvelle vague d'élus, un conseil a été formé), mais sans doute nous appartient-il de mieux faire connaître et mieux valoriser les dispositifs de reconnaissance de ces dispositions dans le parcours de formation. Un étudiant qui s'engage comme élu, un étudiant qui s'engage comme responsable associatif ou qui s'engage à l'extérieur de l'université dans des activités bénévoles, développe des compétences qui doivent être reconnues et valorisées dans son parcours universitaire. J'ajoute que vous avez récemment voté un point important qui est l'augmentation du fonds social d'aide aux étudiants, grâce à la fameuse contribution CVEC, qui va dans le sens de développer l'aide sociale dont l'importance a été soulignée lors de la crise sanitaire. Il n'y a pas un jour où les médias parlent des universités de l'Hexagone et des difficultés des étudiants. Les élus étudiants le reconnaissent : l'Université des Antilles a pris les devants, avec une prise en compte des difficultés extrêmement importantes, aussi bien à travers le prêt de matériel, de l'instauration d'épicerie solidaire (par exemple sur le campus de Saint Claude), que d'autres manifestations de solidarité (par exemple les radios de campus, les réseaux sociaux) qui permettent aux étudiants de ne pas être isolés.

Voilà, j'ai déjà été assez long. Je rends la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je remercie monsieur Delcroix pour sa présentation. Je suis très content de vous proposer cette offre de formation rénovée, une offre de formation de qualité qui va permettre aux étudiants des deux territoires d'accéder à la majorité des formations de l'Université, soit en présentiel, soit en distanciel, soit de façon hybride. Et puis, comme nouveauté aussi, nous allons ouvrir les masters sur les deux territoires. Là aussi les étudiants pourront avoir accès à toutes ces formations. Et, pour permettre d'arriver à l'objectif que nous nous sommes fixé, nous comptons beaucoup sur la DSIN et la cellule d'innovation pédagogique. Avec la DSIN, nous devons mettre en place des salles dans le cadre de l'action des fonds publics. Je pense que nous allons

commencer à mettre cela très rapidement. Il faut savoir aussi que cette offre de formation sera pour la rentrée 2022, nous avons donc un peu de temps pour nous permettre de mettre en place tous ces outils pour permettre aux collègues de fonctionner correctement. Et puis, avec la pandémie, nous étions obligés de mettre en place assez rapidement les moyens pour que les enseignants puissent faire leurs cours, pour que les étudiants puissent accéder à leurs cours. Nous avons mis en place des plates-formes numériques, elle existait déjà mais elle a été développée par la cellule d'innovation pédagogique. Nous avons mis en place la visio etc., nous avons pris un abonnement Zoom pour l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université pour nous permettre de rester en contact. Maintenant, nous n'avons pas fait véritablement l'enseignement à distance tel qu'on le prévoit. L'enseignement à distance est calculé, avec des MOOC etc., et donc il faut faire une vraie formation. Comme cette offre de formation sera effective en 2022, cela nous laisse un peu de temps pour réfléchir et mettre en place tous ces outils pour permettre aux enseignants d'être plus à l'aise et permettre aux étudiants d'avoir des cours mieux adaptés à leurs attentes.

Je remercie donc à nouveau monsieur Delcroix et Madame Rolnin, tous les doyens et les collègues, tous ceux qui ont travaillé sur cette offre de formation qui passe aujourd'hui devant le CA. Je rappelle que ces formations ont suivi le circuit jusqu'au conseil d'administration qui constitue la dernière étape avant sa mise en œuvre sur la plate-forme Pélican. S'il y a des questions, nous sommes à votre disposition.

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant 971

Bonjour, juste pour dire que Meddy a des soucis de connexion et me donne procuration (je l'ai écrit dans les commentaires, mais je le rappelle à tout hasard).

Monsieur le Président

C'est noté, Meddy Luit donne procuration à Nicolas Parvin.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Madame Aurélia, on vous écoute. Après, je donnerai la parole à Madame Hardy-Dessources.

Madame Dominique AURÉLIA, MCF

Bonjour à tous, je salue tout le travail de l'équipe qui a privilégié plus de structuration que de création, ce qui témoigne aussi d'un travail minutieux d'analyse de l'offre de formation, de lisibilité et de capacité d'encadrement. Je salue aussi, j'ai particulièrement apprécié l'accent qui a été mis sur la vie étudiante et culturelle, qui irrigue aussi les formations et contribue à notre université. Je souligne quand même qu'au niveau de l'internationalisation des formations, il faudrait que l'on mette plus le focus sur des diplômes conjoints ou des doubles diplômes pour avoir un centre de langues. Tout cela pour dire que l'on voit bien le résultat d'un travail qui a été fait avec beaucoup de passion et de minutie. Je voudrais souligner aussi une petite modification à faire certainement, en page 8, les relations partenariales avec l'externe : « ... *l'Université des Antilles demeure la seule université française implantée dans la Caraïbe* », si cela était vrai jusqu'en 2015, l'Université de Guyane fait aussi partie de la Caraïbe aujourd'hui, et donc il faudrait peut-être mettre « la première université française de la Caraïbe » en termes de masse critique. C'est peut-être un peu prétentieux, mais voilà, c'est la première université française de la Caraïbe. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. En vous remerciant.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. J'ai pris note. Madame Hardy-Dessources avait aussi demandé la parole.

Madame Marie-Dominique HARDY-DESSOURCES, personnalité extérieure

Bonjour à tous, je salue aussi le travail important qui a été fait pour la remise en forme de toutes ces formations. J'avais la même remarque concernant le fait que l'on parle de la seule université de la Caraïbe, mais j'ai aussi une question. Je m'interroge sur l'offre de formation doctorale. Je n'ai rien vu concernant l'accompagnement en formation doctorale, et je m'interroge notamment sur l'accompagnement en termes de financement des étudiants au niveau doctoral. Est-ce que cela ne rentre pas dans le cadre de ce qui se dit aujourd'hui ? Voilà mon questionnement.

Monsieur le Président

Je vais vous répondre. Nous sommes en licence et master, la question des écoles doctorales ne se pose pas dans ce cadre

Madame Marie-Dominique HARDY-DESSOURCES, personnalité extérieure

Très bien, merci.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Allez-y Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Comme mes prédécesseurs, je salue le travail énorme. Du coup... *son haché...*

Monsieur le Président

On vous entend très mal.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Vous m'entendez ?

Monsieur le Président

La connexion est très mauvaise, on va essayer de capter certains mots.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je vous laisse passer la parole à quelqu'un d'autre, je vais essayer de me déconnecter et me reconnecter.

Monsieur le Président

OK. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame Aurélia, pouvez-vous couper votre micro, s'il vous plaît ? Tous ceux qui ont leur micro allumé, pouvez-vous les éteindre ? En attendant que Monsieur Gérardin se connecte, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, en attendant, je vais en profiter pour remercier la présence de Monsieur Craipeau et Monsieur Sabin, représentant respectivement Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur de Guadeloupe et de Martinique, je vous remercie pour votre assiduité à chacun de nos conseils. Je vous remercie énormément, cela montre le lien entre le rectorat et l'université, pour permettre d'avoir les éléments au fil de l'eau. Je voulais aussi profiter pour dire que nous avons recruté au sein de l'Université des Antilles, un agent comptable, Madame Cyrille. Et puis, je vous informe de l'élection de Monsieur Chali comme doyen de la faculté LSH en Martinique. Nous ferons un petit mot après ce conseil d'administration pour informer l'ensemble de la communauté universitaire.

Voilà, Monsieur Gérardin revient. Allez-y.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Comme mes prédécesseurs, je voulais remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé dans un temps très contraint. C'est pour exprimer mon regret de ce temps très contraint qui n'a pas permis de mieux développer la relation formation/emploi avec les territoires, de réfléchir en termes de gestion prévisionnelle des emplois et d'articuler l'élaboration ou la transformation de l'offre de formation aux réflexions sur la constitution des filières ou le renforcement de filières. Cela se voit de manière sporadique ou épisodique d'un diplôme à l'autre, mais cela manque pour moi de réflexion globale. À mon avis, il y a une lacune sur le nourrissement de la politique de site sur cette question. Cela se ressent aussi par la nécessité de rétablir ou de mettre en place des conseils de perfectionnement ; cela participe de cette relation formation/emploi et l'évolution des formations au regard de la structuration des filières d'activité. On le voit sur certains diplômes (tourisme, management), mais ... Et puis, une troisième remarque, à regret aussi, compte tenu de l'évolution de la structuration de l'offre de formation et de ses modalités techniques (notamment en distanciel et en mutualisation d'un pôle à l'autre ou d'une faculté à l'autre), il manque (c'est une proposition) un dispositif de formation des enseignants chercheurs à ces nouveaux dispositifs. C'est notamment le rôle des INSPE que de développer la formation continue pour les enseignants-chercheurs. Voilà mes quelques remarques, en espérant que vous avez entendu.

Monsieur le Président

On a bien entendu. Quand vous dites, qu'il fallait mûrir un peu plus l'offre de formation, je ne suis pas sûr qu'en donnant cinq, six ou dix mois de plus, nous aurions fait une offre de formation de meilleure qualité. Mais c'est

mon avis personnel. Deuxième chose, je pense que l'Université ne se construit pas en un jour et une seule mandature. Nous avons avancé par rapport à la mandature antérieure et l'offre de formation antérieure. Nous avons pris en considération de très nombreuses remarques effectuées par les uns et les autres pour améliorer cette offre de formation, et il y aura encore des améliorations la prochaine fois. Et puis, vous avez parlé de la formation des enseignants-chercheurs. Je suis entièrement d'accord que c'est aussi le rôle des INSPE de former des enseignants-chercheurs, mais vous pouvez mettre tout ce que vous voulez à la disposition des uns et des autres, ce sont le plus souvent ceux qui sont déjà bien formés, qui vont se former. J'en veux pour preuve la formation sur les plates-formes que la DSIN et la cellule d'innovation pédagogique ont mis en place : ceux qui étaient déjà informés et formés, étaient ceux-là mêmes qui venaient et demandaient. On essaie d'améliorer au fur et à mesure mais on ne pourra pas changer le monde.

Pour l'amélioration des formations, je voulais aussi faire un clin d'œil au Professeur Virassamy, comme je l'ai dit en conseil académique, qui avait parlé pendant sa mandature de formation sur les métiers de la mer. Il y a une licence des métiers de la mer, il y a aussi des formations qui prennent en considération le tourisme dans nos territoires. On améliore donc au fur et à mesure, on prend en considération ce que les uns et les autres disent, même s'ils n'ont pas réussi à mettre en place au moment de leur mandature, mais ce n'est pas tombé dans les oreilles d'un sourd et nous avons avancé dans ce sens. Je remercie monsieur le Doyen Zahibo à qui j'avais donné cette mission de mettre en place cette licence sur les métiers de la mer et qui a réussi.

On avance donc à petits pas, on ne va pas tout changer en un jour, mais l'Université avance. C'est la première mandature de cette nouvelle université, il y aura d'autres mandatures et je pense que nous allons nous améliorer au fur et à mesure. C'est l'objectif de cette offre de formation.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je rappelle que cette offre de formation a été validée par le conseil académique du 6 mai sans difficulté. S'il n'y a pas de questions ni de remarques, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric Gérardin, pour les remarques que j'ai formulées.

Monsieur le Président

D'accord. Il y a un vote contre sur 21 votants. L'offre de formation est validée, votée. Nous allons travailler assez rapidement pour le mettre en place sur la plate-forme Pélican. Merci beaucoup, merci à vous tous d'avoir fait confiance à l'équipe et avoir voté cette offre de formation.

Examens et avis sur l'offre de formation pour l'accréditation 2022/2027	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	20

b) Charge de mission « Formation et Vie Universitaire » pôle Guadeloupe

Monsieur le Président

Nous avons un deuxième point sur la mise en place d'une charge de mission concernant la formation et vie universitaire. En Guadeloupe, la Vice-présidente de la CFVU a fait valoir ses droits à la retraite et il était question d'élire quelqu'un. Nous avons fait un appel à candidature, il n'y a pas eu de candidatures malheureusement. J'ai donc décidé de mettre une charge de mission pour prendre en charge cette CFVU. Cette charge de mission prendra en charge toutes les questions qui relèvent de la CFVU. Un bilan sera effectué fin de mandature. Cette charge de mission va du 15 mai au 15 décembre, ce qui veut dire que nous allons devoir mettre quelqu'un sur cette charge de mission assez rapidement, pour gérer les questions relevant de la formation et de la vie universitaire de Guadeloupe.

Vous avez reçu un document. Avez-vous des questions à poser ? Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Cela a été présenté en CAC ou à la dernière CFVU ?

Monsieur le Président

Cela n'a pas été présenté. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric Gérardin.

Monsieur le Président

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Une personne ne prend pas part au vote et les autres sont pour cette charge de mission.

Charge de mission « Formation et Vie Universitaire – pôle Guadeloupe	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

c) Capacité d'accueil PASS / LAS UFR Santé

Monsieur le Président

Le troisième point que j'ai ajouté, c'est la capacité d'accueil en PASS (Parcours accès santé) et LAS (licence avec accès santé). Je rappelle que l'ordonnance du Conseil d'État a suspendu très récemment l'exécution de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant le nombre d'étudiants en PACES (première année d'études en santé), qui était autorisé à doubler. Pour comprendre, il y a eu cette année deux groupes d'étudiants, ceux issus de la PACES (ancienne première année de médecine) et ceux qui commencent cette année. Ceux qui commencent cette année n'ont pas le droit au redoublement, et ceux qui étaient inscrits l'année dernière ont eu le droit. C'est pour cette raison qu'il y a deux types d'étudiants, ceux de l'année dernière et ceux de cette année. Or, le nombre de places n'était pas encore décidé en PASS et LAS quand le ministère a arrêté le nombre de places par université. Le ministère avait arrêté en tenant compte du nombre d'étudiants doublant dans chaque université et le pourcentage de succès pour passer en deuxième année. Compte tenu de tout cela, le ministère a fixé le nombre d'étudiants de PACES parmi les redoublants. Il y a eu un problème de temporalité : le nombre d'étudiants en PASS et LAS a été fixé plus tard par arrêté des présidents d'université. Cela tient compte de la discussion entre les ARS et la faculté de médecine. Cet arrêté est sorti plus tard de façon déconnectée par rapport à l'arrêté PACES. Le Conseil d'État a donc cassé cet arrêté du 25 janvier, en disant qu'il n'y avait pas de temporalité entre les deux. C'est très récent, cela date du 28 avril. Maintenant, le ministère nous demande de faire passer le nombre d'étudiants prévu en PASS et LAS, de les faire passer devant le CA. Il n'y a pas d'injonction dans l'effectif, on garde le même effectif, mais on fait passer au CA. Voilà la demande du ministère. Avez-vous bien compris l'enjeu ? Deux groupes d'étudiants, PACES ont droit au redoublement, PASS et LAS n'ont pas de droit au redoublement. Un arrêté a été fait très tôt, en tenant compte des années antérieures ; PASS et LAS, un arrêté qui a été fait cette année, tenant compte de la discussion entre faculté de médecine et les ARS. Il y a donc un point de temporalité, et le ministère demande de voter le nombre d'étudiants qui passe en deuxième année, issus de PASS et de LAS. Vous avez bien compris qu'il y avait des étudiants en médecine, en odontologie, en maïeutique et en pharmacie. Pour vous donner un peu plus d'informations, je rappelle qu'en PACES, le ministère avait arrêté 69 étudiants en médecine, 2 en pharmacie, 7 en odontologie et 13 en maïeutique. En PASS/LAS, vous avez les chiffres devant vous. Globalement, nous sommes arrivés en fin d'année à 181 étudiants en médecine, alors que nous avions 155 l'année dernière. Le numerus clausus saute, mais nous avons augmenté le nombre d'étudiants en tenant compte des remontées des ARS. Nous avions l'année dernière 7 étudiants en pharmacie et nous sommes sur le même chiffre ; nous

avons 11 étudiants en odontologie et nous sommes passés à 15 ; nous étions à 21 étudiants en maïeutique et nous sommes restés à 21. L'augmentation est significative pour la médecine et l'odontologie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

J'ai une question. Y a-t-il un texte ou un règlement précisant le pourcentage entre LAS et PASS ?

Monsieur le Président

Tout à fait, nous avons tenu compte du pourcentage.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

D'accord.

Monsieur le Président

Pas le nombre, mais le pourcentage. Nous avons respecté la circulaire à la lettre. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Merci à tous, je pense que nous arrivons à la fin de ce conseil d'administration. Il n'y avait pas de nombreux points à l'ordre du jour mais il s'agissait de points très importants et je suis très heureux que nous ayons pu les valider. Je vous remercie de votre présence, de votre implication dans le fonctionnement de l'Université et je vous souhaite une bonne fin de matinée. Merci beaucoup.

Capacité d'accueil PASS / LAS UFR Santé	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	21

Tous

Merci Président, à bientôt, au revoir !

Fin de séance à 10 h 20

* * *